

Echographie pelvienne

Comment se préparer ?

L'examen est prescrit par un médecin et réalisé dans un cabinet de radiologie ou en établissement de soins (hôpitaux ou cliniques).

Il peut aussi être réalisé par les gynécologues à leur cabinet ou au décours d'une hospitalisation.

Pensez à vous munir de l'ordonnance de prescription d'examen, de vos cartes de Sécurité sociale et de mutuelle.

Comment cela se déroule ?

L'échographie gynécologique est généralement pratiquée en deux temps. Dans un premier temps, l'examen est réalisé avec la sonde appliquée sur la peau.

Cet examen, réalisé vessie pleine, permet d'obtenir une image globale de l'utérus et des annexes (trompes, ovaires).

Il est généralement suivi par un examen, effectué vessie vide, avec une sonde introduite dans le vagin.

Cet examen n'est cependant pas réalisé chez les jeunes filles vierges.

Quelles indications ?

L'échographie en gynécologie permet de disposer d'images de l'utérus, des ovaires, des trompes, des vaisseaux pelviens et du fond de la cavité du péritoine.

Les images obtenues par cet examen peuvent varier en fonction de l'âge et du cycle chez une même femme en raison de l'effet des hormones sur ces organes.

Elles peuvent différer d'une femme à l'autre selon la position de l'utérus, des ovaires, des trompes...

Quelles complications ?

Aucune complication n'est liée à la pratique de l'échographie, aucune irradiation n'étant délivrée.